

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUILLET 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 13 juillet 2017.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU

Excusée : Brigitte MARSAC (pouvoir à Françoise MOMMELE).

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MAI 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU BOURG

Une réunion a eu lieu le 21 juillet avec M. LEHUGET où il a été établi le calendrier suivant :

- 31 juillet 2017 mise en ligne de l'appel d'offre.
- 25 septembre 2017 12h : date limite des réponses des entreprises.
- 25 septembre 2017 14h : ouverture des plis.
- 5 octobre 2017 à 9h : rapport analyse des offres.
- 16 octobre 2017 : notification aux entreprises jusqu'au 30 octobre.
- Du 30 octobre jusqu'au 30 novembre 2017 préparation des travaux

Le projet d'aménagement de la place s'appuie sur une modification notable de l'espace de circulation actuel .La circulation sera délimitée par des bordures en granit. Il a été convenu d'une convention entre le département et la commune pour le versement d'une aide correspondant à la réalisation des travaux par la commune sur le tracé de la route départementale (16 000 €).

Cette route séparera :

- Le côté parking revêtu d'un bitume bicouche et d'une terrasse en béton sablé devant l'ancienne forge.
- Le côté « balcon » en sol stabilisé.

Les travaux de réfection du mur de soutènement existant seront réalisés en régie au même titre que le déplacement du travail.

L'appel d'offre distingue 3 lots pour un montant de 136 042 € :

- Lot 1 : déplacement d'ouvrages (colonne enterrée du SIRTOM et fontaine).
- Lot 2 : Voirie, Réseaux Divers (VRD) et maçonnerie.
- Lot 3 : serrurerie.

S'agissant des aménagements paysagers, l'achat des végétaux fera l'objet d'une demande de devis auprès de plusieurs paysagistes et leur plantation sera assurée par la commune.

La commune est dans l'attente d'un nouveau devis concernant le déplacement du tableau électrique de l'église (ENEDIS°).

Le conseil municipal émet le souhait d'un éclairage plus important du terrain de boules.

Le calendrier d'appel d'offres et l'estimation financière établie par le maître d'œuvre sont adoptés à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Les 6 et 15 juin le cabinet d'études a effectué des visites sur le terrain accompagné par un groupe d'élus municipaux pour intégrer dans le projet les observations faites sur place. Le cabinet d'études a envoyé ensuite un compte rendu et un calendrier à confirmer pour les prochaines étapes du déroulement du P.L.U. ces documents sont consultables à la mairie.

ADRESSAGE ET COUVERTURE NUMERIQUE

Les travaux pour la mise en place du très haut débit débuteront au village de La Grange en 2018 (rattaché au secteur de Troche) ; pour le reste de la commune ce sera en 2019.

La mise en place du très haut débit implique une numérotation précise de chaque habitation et la dénomination de la voie. La Communauté de communes a proposé, pour ceux qui le souhaitent, un accompagnement par la Poste pour la réalisation de toutes les étapes nécessaires. Le coût de cette prestation sera partiellement pris en charge par le département. L'opération devrait se terminer en juin 2018.

Délibération à l'unanimité pour faire appel à La Poste.

En accompagnement des travaux pour le haut débit le Conseil Départemental préconise une importante campagne d'élagage pour protéger les routes et favoriser la mise en place de la fibre et invite les communes à faire de même sur la voirie communale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Deux personnes ont été recrutées pour s'occuper de la revitalisation des centre-bourgs et de l'assainissement collectif ainsi que de l'eau, nouvelle compétence de la Communauté à partir du 1^{er} janvier 2020. Une réunion se tiendra le 27 juillet, le maire et le troisième adjoint y assisteront.

Des inquiétudes subsistent au sujet du manque de médecins sur le territoire de la communauté de communes.

Une aide de la nouvelle collectivité territoriale (le Pole d'Equilibre Territorial et Rural – PETR) a été attribué aux projets de 3 communes : Saint Ybard (réhabilitation d'un hôtel), Chamberet (mise en valeur de l'arboretum) et Lubersac (agrandissement de la maison de santé).

Une personne a été recrutée pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets en 2018 (enveloppe financière de 80 000 €).

CHEMINS DE RANDONNEE

Les tracés d'Orgnac sont désormais intégrés dans le plan départemental.

André Golfier sera l'interlocuteur de la municipalité.

La question se pose concernant la création d'une association ou du rattachement à une autre association existante ; questionnement aussi au sujet de l'entretien des chemins.

ECLAIRAGE PUBLIC ET ENEDIS

L'entreprise CONTANT doit venir régler l'horloge au lotissement du Poteau.

La Fédération d'électricité est compétente pour le remplacement des 4 lampadaires des Fombiardes actuellement éteints, mais ne pourra pas intervenir avant septembre.

ENEDIS : la mise en place des transformateurs de la Chapoulie et du cimetière se fera fin août ; le vieux transformateur sur la place du bourg sera démolé en octobre.

DIVERS

- Toilettes publiques : elles sont en service ; il n'y a pas de remarques particulières sinon des compliments.
- Familles Rurales : le maire a assisté à l'assemblée générale. ; le vide-grenier aura lieu le 3 septembre, une réunion sera programmée avec le Comité des Fêtes pour l'organisation de la manifestation.
- Pays d'Art et d'Histoire Vézère et Ardoise : une animation pour enfants s'est déroulée le 18 juillet avec une bonne participation.
- Délibération concernant l'achat de 50 livres sur les vitraux du père Kim en Joong (Orgnac est représenté dans le livre) : 1 contre, 2 abstentions et 8 pour.
- Deux décisions modificatives :
 - o PLU
 - o Lotissement (enregistrement au cadastre).
- Le maire a pris un arrêté de mise en demeure concernant la mise aux normes de l'assainissement de Monsieur Roger FAURE suite à des contacts avec la Préfecture.
- Un regoudronnage est à prévoir à Masmalet.
- Les riverains du village de Comborn ont de nouveau été confrontés aux incivilités de personnes qui déposent leurs ordures de façon sauvage à côté du container.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.